

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 21 avril 2009 à 20 heures

Etaient excusés : Madame Valérie Horckmans, Messieurs Frédéric Mégard et Rodophe Adam

Etait Absent : Monsieur Pierre Coucourde

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

La séance publique du Conseil Municipal débute à 20h15. Elle est présidée par Mme le Maire, qui procède à l'appel des conseillers municipaux, qui sont tous présents, à l'exception de Madame Valérie Horckmans (procuration Laurent Ferrat), Messieurs Rodolphe Adam (procuration Erwan Bellard), Frédéric Mégard (procuration Yannick Anglade) et Pierre Coucourde (sans procuration)

1. ATTRIBUTION DU BAIL RURAL A MONSIEUR JEAN-YVES SAXOD :

En contrepartie du service rendu par Jean-Yves Saxod à la commune, l'ancienne municipalité avait convenu de lui attribuer le prochain bail. Le Conseil Municipal a proposé de respecter cet accord et a attribué le bail à Jean-Yves Saxod jusqu'en 2012. La date de fin du bail a été calée sur 2012 afin de faire coïncider toutes les échéances des baux de la commune.

Loyer de la parcelle 674 1 Ha 69 a 54 ca (218,07 euros par an)

Vote :

Pour	Contre	Abstention	Absent
12		2	1

2. REGULARISATION DE LA SUBVENTION DE LA DGE :

Afin de toucher une subvention de 34.500 euros pour les travaux de la traversée du chef-lieu, l'ancienne municipalité aurait dû préalablement signer une convention avec la DDE et la CCPC. Ceci n'a pas été fait à la suite d'un contretemps. Le vote porte donc sur la régularisation de cette situation par l'adoption d'une convention.

Vote :

Pour	Contre	Abstention	Absent
14			1

3. MINI STATION D'EPURATION (STEP) DE LA MOTTE :

Le vote a pour objet la revente à la CCPC de 2 parcelles acquises par la commune dans le cadre de la création de la STEP de La Motte pour un montant de 1.508,40 euros. Les frais de cette revente sont pris en charge par la CCPC.

Vote :

Pour	Contre	Abstention	Absent
14			1

4. CREATION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{EME} CLASSE (MARIE-HELENE DEBORDES) :

Vote :

Pour	Contre	Abstention	Absent
10		4	1

5. SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1^{ERE} CLASSE (MARIE-HELENE DEBORDES) :

Vote :

Pour	Contre	Abstention	Absent
10		4	1

6. CREATION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{EME} CLASSE (MARTINE RAYMOND- BRECHBUHL)

Afin de permettre à Martine de pouvoir être titularisée, le Conseil municipal a décidé de créer un poste d'Adjoint administratif 2^{nde} classe.

Vote :

Pour	Contre	Abstention	Absent
14			1

Un effort de formation doit être fait pour que Martine puisse être davantage autonome et performante sur son poste ; il est donc décidé de lui faire bénéficier des formations nécessaires à son développement professionnel. Il est convenu de fermer l'accueil au public pendant les périodes de formation.

7. TRANSFERT DE LA COMPETENCE INFORMATIQUE DE L'ECOLE A LA CCPC :

Vote :

Pour	Contre	Abstention	Absent
14			1

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h30

Fait à CERNEX, le 24 avril 2009

LE MAIRE,
Josiane CHARRIERE